
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2025

Sommaire

Numéro	Objet
2025 - 233	Élection du VP Conseil d'Administration
2025 - 234	Élection du VP Commission de Recherche du CAc
2025 - 235	Élection du VP Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du CAc
2025 - 236	Élection du VP Ressources Humaines
2025 - 237	Élection du VP Transition écologique et responsabilité sociétale
2025 - 238	Élection du VP relations HCL
2025 - 239	Élection du VPd Patrimoine immobilier et Développement Campus
2025 - 240	Élection du VPd Système d'information et Outils numériques
2025 - 241	Élection du VPd Moyens
2025 - 242	Élection du VPd Université inclusive
2025 - 243	Élection du VPd Ressources Humaines - Qualité vie et conditions au travail
2025 - 244	Élection du VPd Ressources Humaines - Personnels enseignants
2025 - 245	Élection du VPd Ressources Humaines - Personnels EC

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2025

ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Vu, le code de l'éducation,
Vu, les statuts et notamment l'article 10,
Vu, la proposition du Président de l'Université de désigner Mme Sandrine CHARLES en qualité de
vice-présidente du conseil d'administration,*

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 31 mars 2025 a élu :

- Mme Sandrine CHARLES en qualité de vice-présidente du conseil d'administration.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice : 28
Membres présents ou représentés : 26
Favorable : 21
Défavorable : 1
Blanc / nul : 4

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2025

Le Président de l'Université

M. Bruno LINA



Lettre de missions pour la Vice-Présidence du Conseil d'Administration

Contexte et objectifs : la vice-présidente du conseil d'administration (VP CA) porte des responsabilités stratégiques, administratives et de représentation. Elle met en œuvre le projet stratégique de l'établissement, en garantissant un fonctionnement ancré dans l'éthique et l'intégrité, afin que l'université puisse remplir ses missions de service public et assumer ses responsabilités. Elle porte une politique d'orientation engagée et veille à faire de l'université un lieu inclusif, dynamique qui affirme sa place à l'échelle locale, nationale et internationale.

Fonctionnement : l'action de la VP CA s'inscrit dans une démarche collaborative, en étroite coordination avec la présidence, les autres vice-présidentes et vice-présidents, ainsi que l'ensemble des services de l'université, et plus particulièrement la direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI), la direction du patrimoine (DIRPAT), la direction du système d'information (DSI) et la direction des services financiers (DSF). Pour l'accomplissement de ses missions, la VP CA propose au président des vice-présidences déléguées (VPd) ou des chargés de missions pour la soutenir dans le périmètre de ses fonctions.

Priorités stratégiques :

Préparer et organiser les séances du Conseil d'Administration, c'est-à-dire élaborer l'ordre du jour en étroite collaboration avec l'équipe présidentielle ; assurer le suivi politique des dossiers présentés au conseil d'administration ; veiller au respect des lois et règlements applicables à l'université en concertation avec la DAJI ; gérer les relations avec les élues et les élus du conseil d'administration, les organisations représentées et les personnalités extérieures ; présider les séances du CA en cas d'absence du président et à sa demande.

Représenter l'université, c'est-à-dire œuvrer, en soutien au président, à la coordination territoriale avec les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche du site Lyon-Saint-Etienne ; articuler, en coordination avec le président, la politique universitaire et les attentes des collectivités locales ou régionales ; intégrer l'association nationale des VP CA des universités françaises (ANVPCA).

Coordonner et soutenir les missions des VPd et des chargés de mission, c'est-à-dire veiller à une gestion efficace du patrimoine immobilier et encourager le développement des campus tout en répondant aux enjeux écologiques, pédagogiques et économiques ; œuvrer à l'intégration du numérique comme levier de modernisation et d'efficacité au sein de l'université ; promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion dans tous les aspects de la vie universitaire ; participer à la définition et au pilotage des dossiers stratégiques, notamment le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP), superviser l'élaboration et l'exécution du budget de l'université, tout en veillant à la trajectoire financière de l'établissement, et enfin contribuer à la diversification des ressources de l'université.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2025

**ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION RECHERCHE
DU CONSEIL ACADÉMIQUE**

*Vu, le code de l'éducation,
Vu, les statuts et notamment l'article 10,
Vu, la proposition du Président de l'Université de désigner M. Arnaud BRIOUDE en qualité de vice-président de la commission recherche du conseil académique,*

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 31 mars 2025 a élu :

- M. Arnaud BRIOUDE en qualité de vice-président de la commission recherche du conseil académique.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice : 28
Membres présents ou représentés : 26
Favorable : 21
Défavorable : 2
Blanc / nul : 3

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2025

Le Président de l'Université

M. Bruno LINA



Lettre de Mission du Vice-Président en charge de la Recherche

Contexte et objectifs : Le Vice-Président en charge de la Recherche est le principal interlocuteur de l'équipe présidentielle sur les sujets relatifs à la politique de recherche, à sa valorisation et à l'innovation. Tout au long de sa mission, il doit veiller à ce que les intérêts de l'université soient respectés, en portant ses valeurs et en assurant une gouvernance exemplaire. Il s'assure que l'Université conduise des recherches de haut niveau et renforce sa reconnaissance nationale et internationale. Il facilite sa progression dans tous les domaines académiques et scientifiques. Son engagement premier doit être de soutenir l'excellence et l'innovation au sein de l'Université afin de guider son développement et d'accroître son rayonnement global.

Fonctionnement : Il assure la coordination et l'animation de l'ensemble des activités de recherche et d'innovation de l'université, garantit la mise en œuvre de la stratégie établie et représente l'établissement auprès des partenaires institutionnels, académiques et industriels. Il propose un système de pilotage, d'animation et de communication adapté, en concertation avec les parties prenantes concernées. Il contribue également aux efforts de diversification des ressources de l'université en identifiant et en exploitant les opportunités offertes par les appels à projets nationaux et internationaux et facilite la mise en place de collaborations stratégiques avec le monde socio-économique. Dans l'exercice de ses fonctions, il travaillera en étroite collaboration avec les autres vice-présidences, pour assurer la cohérence des actions et des politiques menées, les directions administratives et notamment la DRED, pour garantir l'efficacité opérationnelle des projets de recherche et d'innovation. Il lui faudra aussi interagir avec les composantes académiques, pour favoriser l'alignement stratégique et opérationnel des initiatives et avec les partenaires externes, pour renforcer les collaborations et les opportunités de financement.

Priorités stratégiques :

- **Renforcement de l'excellence scientifique :** Soutenir les activités de recherche pour atteindre les meilleurs standards internationaux (ERC, IUF...), notamment en renforçant l'administration dédiée à la recherche, en repensant les partenariats avec les organismes nationaux de recherche, les établissements partenaires du site Lyon St-Etienne, et en allouant des moyens pour l'émergence de nouveaux thèmes (par la création d'instituts thématiques transverses) et talents (CPJ).
- **Promotion de l'interdisciplinarité :** Stimuler les projets de recherche et d'innovation inter-instituts, interdisciplinaires et inter-composantes, en créant les conditions d'une réactivité scientifique face aux grands défis sociétaux et environnementaux.
- **Lien formation-recherche :** Renforcer l'intégration de la recherche dans les formations, promouvoir la formation doctorale multidisciplinaire et assurer une meilleure articulation entre les cycles de formation et les activités de recherche. En collaboration avec la Vice-présidence en charge de la formation et de la vie-étudiante, il facilitera la mise en œuvre et la transformation des « graduate school initiatives » en écoles graduées.

- **Valorisation et diffusion de la recherche** : Accroître la valorisation des résultats de la recherche, améliorer la communication scientifique, promouvoir la science ouverte et définir une politique en matière de données ouvertes (Open Data). Il aura également la responsabilité de cadrer et faciliter l'usage de l'IA par les EC dans le cadre de leurs activités de recherche.
- **Ressources humaines et budgétaires** : Élaborer des orientations stratégiques concernant les ressources humaines (soutiens aux EC durant leur carrière) et la politique budgétaire au service de la recherche et de l'innovation (Appels à projets), veiller à l'équilibre des genres dans les instances de recherche et soutenir les initiatives des enseignantes-chercheuses et chercheurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2025

**ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE**

*Vu, le code de l'éducation,
Vu, les statuts et notamment l'article 10,
Vu, la proposition du Président de l'Université de désigner Mme Julie-Anne CHEMELLE en qualité de
vice-présidente de la commission formation et vie universitaire du conseil académique,*

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 31 mars 2025 a élu :

- Mme Julie-Anne CHEMELLE en qualité de vice-présidente de la commission formation et vie universitaire du conseil académique.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice : 28
Membres présents ou représentés : 26
Favorable : 21
Défavorable : 1
Blanc / nul : 4

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2025

Le Président de l'Université

M. Bruno LINA



Lettre de mission pour la Vice-Présidence Formation et Vie Universitaire du Conseil Académique

Contexte et objectifs : La Vice-Présidente en charge de la Formation et de la Vie Universitaire, porte la vision stratégique et coordonne les politiques relatives à la formation et à la vie universitaire.

Fonctionnement : La VP en charge de la Formation et de la Vie Universitaire travaille en proximité avec le Président avec qui elle assure la circulation des informations et l'élaboration des décisions. Elle impulse une direction politique auprès des services et directions concernés par la formation et la vie universitaire, afin qu'ils déploient les stratégies de l'établissement tant au niveau central qu'au sein des composantes et vis-à-vis des partenaires extérieurs. Elle est épaulée dans ses missions par des Vice-Présidences déléguées qu'elle coordonne. Elle assure un lien étroit avec l'équipe de gouvernance et les Vice-Présidences Etudiantes du Conseil d'Administration et du Conseil Académique. Elle garantit la transversalité, la cohérence et l'engagement de l'ensemble des acteurs de l'Université. Elle porte une politique d'orientation ambitieuse et veille à faire de l'Université Claude Bernard Lyon 1 un espace inclusif, dynamique, tourné vers l'innovation pédagogique et le bien-être étudiant. En s'appuyant notamment sur les Vice-Présidences déléguées en charge de la Formation pour les secteurs Sciences et Technologies et le secteur Santé, elle supervise le travail de préparation puis de pilotage de la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation 2027-2031, en lien avec le projet d'établissement. Elle veille à ce que l'UCBL1 soit à la fois profondément ancrée dans l'écosystème local grâce à des liens forts avec les partenaires du site et les acteurs socio-économiques, mais également engagée à l'échelle nationale et tournée vers l'international. Elle représente l'Université Lyon 1 au sein des réseaux des Vice-Présidences en lien avec la formation et la vie étudiante (à la ComUE UDL, au niveau national : France Université entres autres)

Priorités stratégiques :

- **Coordination stratégique des VP déléguées et chargé(es) de missions en lien étroit avec l'équipe de gouvernance :** Elle s'entoure d'une équipe de Vice-Présidences déléguées et de chargé(e)s de mission pour l'accompagner dans ses fonctions qui touchent l'orientation et l'insertion professionnelle, la formation initiale, la formation continue et l'alternance, le développement de méthodes pédagogiques innovantes, les réussites étudiantes.
- **Supervision des directions et services en lien direct avec la formation et la vie universitaire :** la VP CFVU s'appuie et supervise : la direction de la formation (DIFOR), la direction de la vie étudiante (DVE), le service d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants (SOIE), le service innovation conception accompagnement pédagogique (ICAP), le service formation continue et alternance (FOCAL), le service commun d'enseignement des langues (SCEL), le service universitaire des activités physiques et

sportives (SUAPS), le service de santé des étudiants (SSE), le service commun de documentation (SCD), la mission culture, la mission handicap, mission égalité-diversité.

- **Pilotage des Commissions Formation et Vie Universitaire :**

En s'appuyant sur les services et l'équipe de gouvernance Formation et Vie Universitaire, la VP CFVU prépare et anime la CFVU ainsi que les autres commissions en lien avec ses fonctions (contribution de la vie étudiante et de la vie de campus CVEC, entre autres). Elle assure un fonctionnement efficient de la CFVU, notamment à travers la constitution de groupes et travail.

- **Gouvernance et pilotage des initiatives transversales :** en étroite collaboration avec l'équipe de gouvernance, la VP CFVU pilote les projets transversaux, notamment ceux liés à la culture, l'inclusion, la transition écologique et la responsabilité sociétale. Elle tisse des liens entre formation et recherche et favorise l'internationalisation des formations au sein de l'établissement. Elle assure le suivi des projets liés à la formation et à la vie universitaire, tout en garantissant leur avancement, leur impact et une communication transparente.

- **Engagement en faveur de la vie étudiante et des réussites étudiantes :** en collaboration avec les Vice-Présidences étudiantes et les élues et élus, la VP CFVU porte les actions liées à la santé, à la culture, au bien-être, à l'inclusion, aux luttes contre les discriminations et les Violences Sexistes et Sexuelles, et aux réussites des étudiantes et étudiants. Elle travaille également à la reconnaissance de l'engagement étudiant.

- **Représentation et partenariats :** la VP CFVU amplifie les liens avec les établissements du secondaire, le rectorat, et les entreprises pour une politique d'orientation et d'insertion professionnelle renforcée. Elle représente l'université auprès des partenaires académiques et participe aux instances stratégiques locales et nationales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2025

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DES RESSOURCES HUMAINES

*Vu, le code de l'éducation,
Vu, les statuts et notamment l'article 10,
Vu, la proposition du Président de l'Université de désigner M. Fabien DE MARCHI en qualité de vice-président en charge des ressources humaines,*

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 31 mars 2025 a élu :

- M. Fabien DE MARCHI en qualité de vice-président en charge des ressources humaines.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice : 28
Membres présents ou représentés : 26
Favorable : 22
Défavorable : 2
Blanc / nul : 2

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2025

Le Président de l'Université

M. Bruno LINA,



Lettre de mission pour la Vice-Présidence en charge des Ressources Humaines

Contexte et objectifs : Le Vice-Président aux ressources humaines porte des responsabilités stratégiques, administratives et de représentation. Il met en œuvre le projet stratégique de l'établissement en ce qui concerne les questions liées aux personnels et aux ressources humaines.

Fonctionnement : Le VP en charge des ressources humaines travaille en proximité avec le président avec qui il assure la circulation des informations et l'élaboration des décisions. Il coordonne avec les autres vice-présidents et vice-présidentes les aspects transversaux liés aux personnels et aux ressources humaines. Il propose au président des vice-présidences déléguées ou des personnes en charges de missions pour l'accompagner dans le périmètre de ses fonctions. Il travaille en forte interaction avec les services administratifs de l'université et en particulier la direction générale des services, la DRH, le Pôle prévention et accompagnement et le SGAS. Il contribue à garantir un dialogue de qualité avec les représentants du personnels et les organisations syndicales.

Il participe activement au réseau national des VP RH et aux initiatives du site Lyon / Saint-Etienne en termes de RH.

Priorités stratégiques :

- L'université place dans ses priorités l'amélioration continue de la Qualité de Vie au Travail et des Conditions de Travail (QVCT). Le VP RH s'assure de l'élaboration et suivi par le CA et le CSA des plans et schémas en lien avec la QVCT. En partenariat avec le DSA-adjoint et la médecine du travail, il veille à la bonne articulation de l'ensemble des acteurs et actrices de la prévention et de l'accompagnement des situations de difficulté sociale, de mal être et de harcèlement, et s'assure en particulier de décisions réactives et efficaces de la part de la gouvernance, dans le dialogue avec les représentants du personnel. Il développe une politique de vie de personnels riche et tournée vers la création de liens et d'accès à la culture, au sport ou aux loisirs. Il travaille à l'amélioration constante des possibilités de restauration sur l'ensemble des sites de l'université.
- L'université se doit de mettre en place les conditions de carrières attractives pour tous les personnels, dans la grande diversité des statuts de la communauté : BIATSS, enseignants-chercheurs et personnels assimilés tels que les hospitalo-universitaires, enseignants du primaire ou du secondaire, enseignants ou chercheurs contractuels, doctorants et vacataires. Le VP RH proposera l'élaboration au CA et au CSA, puis suivra l'application, des cadrages et lignes directrices de gestion transparentes de tous les dispositifs d'avancements et de rémunération.
- Les campagnes de répartition et de définition des emplois sont des étapes structurantes de la vie institutionnelle de l'université. Le VP RH, dans le dialogue avec les composantes et les services et par des cadrages clairs et connus, s'assurera de la qualité démocratique, financière et stratégique de ces campagnes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2025

**ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE**

Vu, le code de l'éducation,

Vu, les statuts et notamment l'article 10,

Vu, la proposition du Président de l'Université de désigner M. Gilles ESCARGUEL en qualité de vice-président en charge de la transition écologique et responsabilité sociétale,

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 31 mars 2025 a élu :

- M. Gilles ESCARGUEL en qualité de vice-président en charge de la transition écologique inclusion et responsabilité sociétale.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents ou représentés : 26

Favorable : 21

Défavorable : 2

Blanc / nul : 3

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2025

Le Président de l'Université

M. Bruno LINA



Lettre de mission pour la Vice-Présidence « Transition écologique et responsabilité sociétale » (TREES)

Contexte et objectifs : L'Université Lyon 1 inscrit dans son ADN les enjeux de transition écologique et de responsabilité sociétale, et décline cet engagement dans l'ensemble de ses missions essentielles – recherche scientifique et technique, diffusion et valorisation des résultats ; formation initiale et continue ; orientation, promotion sociale et insertion professionnelle ; diffusion de la culture scientifique. Dans ce contexte visant la réalisation d'une université robuste face aux multiples défis de notre temps, le VP TREES est chargé de conduire une politique transversale ambitieuse.

Fonctionnement : Le VP TREES travaille en lien étroit avec l'équipe présidentielle (VP et VPD) et les Directions de l'établissement, afin d'engager résolument l'ensemble des activités de Lyon 1 dans une démarche écologique soucieuse de la préservation des ressources (énergie, eau, matières premières) et de la réduction de ses empreintes environnementales (climat, biodiversité, déchets). Pour l'accomplissement de ses missions, le VP TREES peut proposer au président des vice-présidences déléguées ou des chargés de missions pour le soutenir dans le périmètre de ses fonctions. Le VP TREES participe à l'Association nationale des vice-présidents et chargés de mission en charge de la transition écologique et sociétale des universités.

Priorités stratégiques :

- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre d'une politique d'établissement transversale, en lien avec les partenaires internes (Composantes, Laboratoires, Services) et externes (ONR, structures de santé, acteurs socio-économiques, collectivités – Métropole et ville de Lyon, ville de Villeurbanne, etc.) en vue de favoriser la transition écologique de l'établissement sur chacun de ses sites ;
- Coordonner la mise en œuvre du Schéma Directeur 2025-2035 « Développement durable – Responsabilité sociétale et environnementale » adopté par l'Université en Novembre 2024 ;
- Coordonner les réflexions et travaux d'une Conférence Permanente TREES créée en appui de la vice-présidence TREES afin d'élaborer collégialement les projets et actions soumis à la gouvernance et aux instances élues de l'Université ;
- Accompagner, en lien avec les VP et Directions concernés, les Services et les membres de la communauté universitaire dans la prise en compte et la mise en cohérence des objectifs de transitions écologique et de responsabilité sociétale dans leurs procédures et leurs pratiques (marchés publics, ressources humaines, missions, enseignements...) ;
- Développer la sensibilisation et soutenir les initiatives chez les personnels, les étudiantes et les étudiants, en faveur de la transition écologique et de la responsabilité sociétale dans les différents champs d'activités et de responsabilités de l'Université ;
- Travailler avec les VP et Directions concernés sur le développement de formations, de recherches et d'actions de diffusion des savoirs sur les enjeux de la transition écologique et de la responsabilité sociétale ;
- Etre force de proposition et d'accompagnement des acteurs socio-économiques et des collectivités partenaires de l'Université dans la mise en œuvre de politiques et d'actions de transition écologique et de responsabilité sociétale dans leurs domaines d'exercices et de compétences respectifs ;
- A la demande du président, représenter l'Université auprès des partenaires et réseaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux en lien avec les sujets concernés par la transition écologique et la responsabilité sociétale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2025

**ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DES RELATIONS AVEC LES HOSPICES CIVILS
DE LYON ET PARTENAIRES HOSPITALIERS**

*Vu, le code de l'éducation,
Vu, les statuts et notamment l'article 10,
Vu, la proposition du Président de l'Université de désigner M. Frédéric BERARD en qualité de vice-
président en charge des relations avec les Hospices Civils de Lyon et partenaires hospitaliers,*

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 31 mars 2025 a élu :

- M. Frédéric BERARD en qualité de vice-président en charge des relations avec les Hospices Civils de Lyon et partenaires hospitaliers.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice : 28
Membres présents ou représentés : 26
Favorable : 21
Défavorable : 1
Blanc / nul : 4

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2025

Le Président de l'Université

M. Bruno LINA



Lettre de mission Vice-Présidence Relations HCL et partenaires Hospitaliers

Contexte et objectifs :

Renforcer les liens organiques entre l'université et l'hôpital public est essentiel pour améliorer la qualité de la recherche, de la formation et des soins de santé, mais aussi pour mettre les personnels Hospitalo-Universitaires (HU) au cœur du processus d'élaboration de la recherche et de l'innovation. C'est un enjeu majeur pour l'Université Claude Bernard Lyon 1, où la dimension Santé représente une part très significative des activités de formation et de recherche réalisées dans l'établissement.

La recherche duale portée par le binôme Université-Centre Hospitalo-Universitaire/partenaires hospitaliers est un atout considérable qui représente une opportunité de développement incontournable. Il est essentiel que le CHU et les autres structures hospitalières du site (Centre Léon Bérard, Hôpital du Vinatier notamment) se positionnent en partenariat étroit avec l'Université comme de véritables moteurs d'innovations, tant sur le volet de la recherche que de l'enseignement. Il est nécessaire d'impulser un modèle nouveau et performant basé sur la coopération entre Lyon 1 et l'ensemble des acteurs de santé.

Dans sa relation avec l'Université, le nouveau modèle proposé doit dépasser la simple structuration de la formation en santé : il est nécessaire de concevoir une "Health Sciences Academy" plus ambitieuse, qui intègre pleinement la dimension recherche à celle de la formation. Cet objectif s'inscrit au cœur des missions qui doivent être portées par cette vice-présidence.

Axes stratégiques de la mission :

Sous l'autorité directe du Président de l'Université, et en lien avec le conseiller Santé du Président, le vice-président Relations HCL et partenaires Hospitaliers devra notamment :

1. Participer à la cohérence stratégique des politiques et actions de l'établissement et des HCL ou des autres partenaires hospitaliers du site.
2. Piloter et accompagner la restructuration fonctionnelle du CCEM (comité de coordination des études médicales), en renforçant la stratégie de recrutement des personnels HU en santé, basée sur des indicateurs de recherche, des projets de spécialités et de thématiques transverses, et en mettant en place une vision programmatique pluriannuelle du recrutement.
3. Mettre en place une stratégie commune entre Lyon 1 et les HCL, tant sur les dimensions des projets scientifiques partagés, que sur la dimension des projets architecturaux permettant une meilleure intégration des HCL dans l'université. Cette stratégie sera basée sur les différents chapitres décrits dans le document « Université & HCL, catalyseur de l'innovation au croisement des sciences de l'Ingénierie et de la Santé ». Cette stratégie renforcée pourra s'appuyer sur des ressources humaines additionnelles dédiées à certaines actions spécifiques.
4. Participer à la mise en route de projets Santé élargis au-delà du périmètre hospitalier, notamment dans le cadre de la ComUE Université De Lyon, de l'académie de l'OMS, et éventuellement de la médecine ambulatoire. Ces projets pourront avoir aussi une dimension formation et devront se faire en lien avec le conseiller santé, le Vice-Président délégué du Conseil Académique en charge des projets transformants, et les Vice-président(e)s de la Commission Recherche et de la Commission Formation et Vie Universitaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2025

**ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ EN CHARGE DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET DU
DEVELOPPEMENT DES CAMPUS**

Vu, le code de l'éducation,

Vu, les statuts et notamment l'article 11,

Vu, la proposition du Président de l'Université de désigner M. Frédéric THEVENARD en qualité de vice-président délégué en charge du patrimoine immobilier et du développement des campus,

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 31 mars 2025 a élu :

- M. Frédéric THEVENARD en qualité de vice-président délégué en charge du patrimoine immobilier et du développement des campus.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents ou représentés : 26

Favorable : 19

Défavorable : 0

Blanc / nul : 7

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2025

Le Président de l'Université

M. Bruno LINA



Lettre de mission pour la Vice-Présidence déléguée au conseil d'administration en charge du patrimoine immobilier et du développement des campus

Contexte et objectifs : Sous la responsabilité de la vice-présidente du conseil d'administration, le vice-président délégué (VPd) au patrimoine immobilier et au développement des campus est le garant de la bonne gestion du patrimoine immobilier universitaire tout en répondant aux enjeux réglementaires, écologiques, pédagogiques et économiques. Il travaille en lien avec d'autres vice-présidents (moyens, transition écologique, ...) pour assurer une cohérence globale dans la gestion du patrimoine. Il suit les collaborations avec les collectivités locales, entreprises et autres partenaires pour intégrer les projets universitaires dans le développement territorial global.

Ses missions concernent la gestion, l'aménagement et le développement durable des infrastructures universitaires, en particulier :

La stratégie immobilière

Le VPd Patrimoine élabore et suit le programme pluriannuel d'investissement (PPI) en cohérence avec le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) qui posent les bases de la stratégie d'optimisation et de réhabilitation du patrimoine immobilier. Il participe à la définition des orientations stratégiques pour adapter les bâtiments aux évolutions des usages et aux besoins futurs de l'université. Il collabore avec la VPD à l'Université Inclusive à l'élaboration du plan pluriannuel d'accessibilité des locaux (ADAPT) en faveur des personnes en situation de handicap.

La gestion et la maintenance du patrimoine

Le VPd Patrimoine supervise la maintenance, l'exploitation et l'optimisation des bâtiments existants pour garantir leur bon état général et leur conformité réglementaire (sécurité, accessibilité PMR, etc.) et coordonne les aspects immobiliers liés au patrimoine scientifique et culturel de l'université.

Le développement durable et l'efficacité énergétique

Le VPd Patrimoine veille à la mise en œuvre d'une politique immobilière respectueuse de l'environnement en collaboration avec le VP TREES. Il intègre les principes de soutenabilité écologique dans les projets immobiliers des campus et participe à l'élaboration du Plan d'Efficienne Énergétique (PEE) de l'établissement.

L'aménagement et le développement des campus

Le VPd Patrimoine veille à la planification et à la coordination des projets d'aménagement visant à rendre les campus plus attractifs, fonctionnels et adaptés aux besoins des étudiants et des personnels. Il identifie et mobilise des financements pour les projets immobiliers (subventions publiques, partenariats privés).

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2025

**ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ EN CHARGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET
DES OUTILS NUMERIQUES**

Vu, le code de l'éducation,

Vu, les statuts et notamment l'article 11,

Vu, la proposition du Président de l'Université de désigner M. Emmanuel COQUERY en qualité de vice-président délégué en charge du système d'information et des outils numériques,

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 31 mars 2025 a élu :

- M. Emmanuel COQUERY en qualité de vice-président délégué en charge du système d'information et des outils numériques.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents ou représentés : 26

Favorable : 18

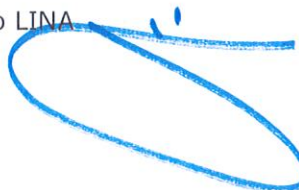
Défavorable : 0

Blanc / nul : 8

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2025

Le Président de l'Université

M. Bruno LINA



Lettre de mission pour la Vice-Présidence déléguée au conseil d'administration en charge du système d'information et des outils numériques

Contexte et objectifs : Sous la responsabilité de la vice-présidente du Conseil d'Administration, le vice-président délégué (VPd) au système d'information et aux outils numériques joue un rôle stratégique dans l'intégration du numérique comme levier de modernisation et d'efficacité au sein de l'université. Son champ d'intervention couvre les infrastructures, les technologies mises en œuvre, les logiciels déployés, la fiabilité et la sécurité des systèmes pour les usages scientifiques, pédagogiques et administratifs de l'université.

Le VPd au numérique conseille, assiste et représente à sa demande le président et la vice-présidente du CA sur toutes les questions liées à son champ de compétences.

Missions prioritaires

- Le VPd au numérique participe à l'élaboration et au suivi de la stratégie numérique de l'université Lyon 1.
- Il est le premier référent de la DSI et du CISR et travaille en étroite collaboration avec le service ICAP, aux côtés du vice-président délégué recherche et développement en pédagogie. Ce rôle de coordination entre services en lien avec le système d'information et les outils numériques vise à garantir une cohérence dans les projets transversaux.
- Le VPd au numérique peut être amené à piloter des projets innovants pour moderniser les pratiques administratives grâce à des outils numériques adaptés. Il effectue une veille sur les appels à projets en lien avec le numérique, et supervise la mise à jour d'indicateurs de suivi des activités liées au numérique.
- Il prépare l'élaboration de la charte informatique et coordonne sa mise en œuvre. Il participe à l'écriture d'une charte de l'intelligence artificielle pour l'établissement.

Missions stratégiques

- Le VPd au numérique participe aux comités stratégiques pour intégrer le numérique dans tous les aspects de la vie universitaire. Notamment, il coordonne et actualise le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI).
- Il participe, avec les services concernés, à l'élaboration du projet pluriannuel d'investissement informatique (PP2I).
- Il supervise la mise en œuvre des politiques de sécurité informatique pour protéger les données sensibles et garantir la continuité des activités universitaires.
- Il participe aux travaux du réseau des vice-présidents d'universités en charge du numérique (réseau VP-Num).

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2025

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ EN CHARGE DES MOYENS

*Vu, le code de l'éducation,
Vu, les statuts et notamment l'article 11,
Vu, la proposition du Président de l'Université de désigner M. Dominique ROLAND en qualité de vice-président délégué en charge des moyens,*

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 31 mars 2025 a élu :

- M. Dominique ROLAND en qualité de vice-président délégué en charge des moyens.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice : 28
Membres présents ou représentés : 26
Favorable : 18
Défavorable : 0
Blanc / nul : 8

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2025

Le Président de l'Université

M. Bruno LINA



Lettre de mission pour la Vice-Présidence déléguée au conseil d'administration en charge des moyens

Contexte et objectifs : Sous la responsabilité de la vice-présidente du Conseil d'Administration, le vice-président délégué (VPd) aux moyens joue un rôle central dans la gestion des ressources de l'université afin de soutenir ses missions d'enseignement, de recherche et d'innovation. Il travaille en étroite collaboration avec les autres vice-présidents délégués (patrimoine immobilier, SI et outils numériques, ressources humaines) et l'ensemble des services de l'université, favorisant ainsi une gestion globale et cohérente des moyens. Il participe activement aux instances décisionnelles de l'université, contribuant à garantir que les ressources sont alignées avec les priorités stratégiques définies.

Missions prioritaires en lien avec le budget de l'établissement

- Le VPd aux moyens met en œuvre une politique d'attribution des ressources financières qui assure un fonctionnement optimal des activités pédagogiques, administratives et de recherche de Lyon 1.
- Il participe activement au dialogue budgétaire de l'université, notamment à travers sa contribution à la commission des moyens et à la préparation de la lettre de cadrage budgétaire.
- En collaboration avec la Direction de la Vie Étudiante (DVE) et en collaboration avec le vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, il prend des décisions concernant l'utilisation de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).
- Il collabore étroitement avec le vice-président des ressources humaines sur les questions relatives à la masse salariale, ainsi qu'avec le VPd en charge du patrimoine pour les investissements dans les infrastructures et équipements stratégiques, en cohérence avec le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).
- Il contribue à l'élaboration et au suivi du Projet Annuel de Performance (PAP) et du Rapport Annuel de Performance (RAP), favorisant ainsi un dialogue constructif avec le rectorat. De plus, il participe activement à l'élaboration et au suivi du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP), garantissant l'alignement des ressources avec les ambitions stratégiques de l'université.

Missions stratégiques pour l'optimisation des ressources de l'université

- Le VPd aux moyens propose des mesures visant à améliorer l'efficacité et la transparence dans la gestion des moyens, tout en coordonnant la mise en place d'outils de suivi permettant d'évaluer leur utilisation.
- En collaboration avec les autres organes de gouvernance, il participe activement à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement, en s'assurant que les ressources allouées correspondent aux objectifs fixés.

- Il anticipe les besoins futurs, afin de soutenir le développement de nouveaux projets ou programmes. Il s'investit ainsi de manière proactive dans l'identification de sources de financement additionnelles, telles que des subventions ou des partenariats stratégiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2025

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ EN CHARGE DE L'UNIVERSITÉ INCLUSIVE

*Vu, le code de l'éducation,
Vu, les statuts et notamment l'article 11,
Vu, la proposition du Président de l'Université de désigner Mme Nathalie GUIN en qualité de vice-présidente déléguée en charge de l'université inclusive,*

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 31 mars 2025 a élu :

- Mme Nathalie GUIN en qualité de vice-présidente déléguée en charge de l'université inclusive.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice : 28
Membres présents ou représentés : 26
Favorable : 19
Défavorable : 0
Blanc / nul : 7

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2025

Le Président de l'Université

M. Bruno LINA



Lettre de mission pour la Vice-Présidence déléguée au conseil d'administration en charge de l'Université Inclusive

Contexte et objectifs : Sous la responsabilité de la vice-présidente du Conseil d'Administration, la vice-présidente déléguée (VPd) à l'Université Inclusive a pour principales missions de développer et de mettre en œuvre une politique ambitieuse et transversale visant à favoriser l'inclusion au sein de l'université. Cette mission s'articule autour des thématiques essentielles de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, de la promotion de l'égalité des chances et de l'équité, de la lutte contre les discriminations, ainsi que de la valorisation de la diversité sous toutes ses formes.

Développement de la politique d'inclusion

La VPd à l'Université Inclusive élabore et met en œuvre une politique inclusive ambitieuse à l'échelle de l'université, intégrant les dimensions de handicap, diversité et équité, tant pour les personnels que pour la communauté étudiante. Elle pilote l'élaboration et le suivi du schéma directeur handicap et accessibilité, en collaboration avec les services concernés. Elle coordonne la promotion d'une culture de diversité-équité-inclusion (DEI) dans toutes les composantes de l'université, notamment en sensibilisant et formant les membres de la communauté universitaire.

Accessibilité

La VPd à l'Université Inclusive facilite l'accessibilité globale des environnements physiques, numériques et des services associés. Elle déploie des actions pour accompagner les conditions d'études des personnes en situation de handicap, leur insertion professionnelle et leur participation sociale, ainsi que des actions pour l'emploi et l'accompagnement des personnels en situation de handicap.

Prévention et traitement des discriminations

La VPd à l'Université Inclusive met en place des dispositifs pour écouter, accompagner et traiter les discriminations ainsi que les violences sexuelles et sexistes (VSS), en lien avec le service de médecine du travail, le service de santé des étudiants, la mission égalité-diversité, et en étroite collaboration avec la vice-présidence déléguée à la QVCT. Elle développe des actions en faveur de l'égalité des chances et des actions de prévention contre les discriminations et les VSS, tout en valorisant la diversité et renforçant le sentiment d'appartenance.

Transversalité et suivi des actions

La VPd à l'Université Inclusive travaille en collaboration avec les autres vice-présidents, chargés de mission et partenaires extérieurs pour coordonner les actions inclusives. Elle assure un rôle de représentation de l'université auprès des partenaires régionaux et nationaux sur les questions liées à l'université inclusive et au sein des réseaux handicap et égalité-diversité. Elle propose des indicateurs de suivi des actions engagées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2025

**ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ RH EN CHARGE DE LA QUALITE DE VIE ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL**

*Vu, le code de l'éducation,
Vu, les statuts et notamment l'article 11,
Vu, la proposition du Président de l'Université de désigner Mme Angélique MULARONI en qualité de
vice-présidente déléguée ressources humaines en charge de la qualité de vie et des conditions de
travail,*

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 31 mars 2025 a élu :

- Mme Angélique MULARONI en qualité de vice-présidente déléguée ressources humaines en charge de la qualité de vie et des conditions de travail.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice : 28
Membres présents ou représentés : 26
Favorable : 18
Défavorable : 0
Blanc / nul : 8

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2025

Le Président de l'Université

M. Bruno LINA



Lettre de mission pour la Vice-Présidence déléguée ressources humaines en charge de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail

Contexte et objectifs : La Vice-Présidente déléguée à la qualité de vie et aux conditions de travail (QVCT) participe à la mise en œuvre du projet stratégique de l'établissement en ce qui concerne l'ensemble des questions liées à l'articulation du bien-être au travail avec les missions de service public de l'université, incluant l'organisation du travail, la sécurité et la santé au travail, l'action sociale en faveur des personnels, la restauration et la vie des personnels.

Fonctionnement : La VPd en charge de la QVCT travaille en proximité avec le Vice-Président aux ressources humaines avec qui elle assure la circulation des informations et l'élaboration des décisions. Elle agit en coordination avec les autres VPd RH de l'équipe présidentielle. Elle propose, si besoin, des chargés missions pour l'accompagner dans le périmètre de ses fonctions.

Elle participe activement aux initiatives et réseaux externes en faveur de la QVCT dans le supérieur, sur le site et sur le plan national.

Missions prioritaires :

- Participer à la préparation pour le CA et le CSA les plans stratégiques d'amélioration de la QVCT à l'université, dans une démarche participative avec la communauté universitaire et en lien fort avec les composantes et les services de l'université.
- Participer à la bonne exécution des actions et aux rapports réguliers auprès du CA et du CSA, à l'élaboration et l'alimentation des indicateurs liés à la QVCT.
- Participer au pilotage stratégique et à l'articulation de l'ensemble des services en lien avec ses missions : la médecine du travail, le SGAS, le service social, le service QVCT, la mission égalité-diversité.
- Veiller au bon fonctionnement des dispositifs de signalement et d'accompagnement des situations individuelles de souffrance au travail des personnels et des doctorantes et doctorants, à la réactivité et l'efficacité des décisions politiques (présidence, directions de composantes et de laboratoires).
- Superviser la stratégie du SGAS en faveur de l'action sociale, la restauration sur les campus et la vie des personnels.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2025

**ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ RH EN CHARGE EN CHARGE DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS**

*Vu, le code de l'éducation,
Vu, les statuts et notamment l'article 11,
Vu, la proposition du Président de l'Université de désigner M. Julien MARATIER en qualité de vice-
président délégué ressources humaines en charge des personnels enseignants,*

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 31 mars 2025 a élu :

- M. Julien MARATIER en qualité de vice-président délégué ressources humaines en charge des personnels enseignants.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice : 28
Membres présents ou représentés : 26
Favorable : 18
Défavorable : 0
Blanc / nul : 8

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2025

Le Président de l'Université

M. Bruno LINA



Lettre de mission pour la Vice-Présidence déléguée ressources humaines en charge des personnels enseignants

Contexte et objectifs : Le Vice-Président délégué en charge des personnels enseignants participe à la mise en œuvre du projet stratégique de l'établissement en ce qui concerne l'ensemble des questions liées aux carrières des enseignants du secondaire attachés dans le supérieur (ESAS), des enseignants contractuels et des vacataires d'enseignement.

Fonctionnement : Le VPd en charge des enseignants travaille en proximité avec le Vice-Président aux ressources humaines avec qui il assure la circulation des informations et l'élaboration des décisions. Il agit en coordination avec les autres VPd RH de l'équipe présidentielle. Il propose, si besoin, des chargés missions pour l'accompagner dans le périmètre de ses fonctions.

Il participe activement aux initiatives et réseaux externes sur les carrières des enseignants, sur le site et sur le plan national.

Missions prioritaires :

- Superviser, avec la DRH, la planification et la préparation des opérations de recrutement et de carrière des personnels enseignants.
- Élaborer pour le CA et le CSA le projet d'une commission spécifique dédiée aux opérations et arbitrages concernant les enseignants : planifier son périmètre, ses missions, sa composition, son fonctionnement. Le cas échéant, superviser la mise en œuvre de ce projet.
- Participer, pour le CA et le CSA, à l'élaboration des cadrages et ligne de gestion des opérations de carrières des enseignants : recrutement, avancement, régimes indemnitaires.
- S'assurer de la transparence et de l'équité de l'ensemble des dispositifs de carrière mis en œuvre.
- En lien avec les VPd en charge de l'université inclusive et à la qualité de vie et des conditions de travail, proposer et superviser la mise en œuvre de tout dispositif en faveur des enseignants et du bon exercice de leurs missions de service public : formation continue, dispositifs de congés d'enseignement, de délégation, d'aménagements du travail ou autres.
- Participer à la définition des cadrages concernant les services d'enseignement des enseignants, les référentiels d'équivalence, les heures complémentaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2025

**ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ RH EN CHARGE DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS**

*Vu, le code de l'éducation,
Vu, les statuts et notamment l'article 11,
Vu, la proposition du Président de l'Université de désigner Mme Rosaria FERRIGNO en qualité de
vice-présidente déléguée ressources humaines en charge des personnels enseignants-chercheurs,*

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 31 mars 2025 a élu :

- Mme Rosaria FERRIGNO en qualité de vice-présidente déléguée ressources humaines en charge des ressources humaines en charge des personnels enseignants-chercheurs.

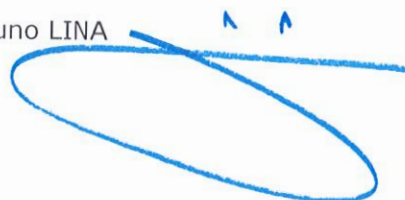
Résultat du vote

Nombre de membres en exercice : 28
Membres présents ou représentés : 26
Favorable : 18
Défavorable : 0
Blanc / nul : 8

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2025

Le Président de l'Université

M. Bruno LINA



Lettre de mission pour la Vice-Présidence déléguée ressources humaines en charge des personnels enseignants-chercheurs

Contexte et objectifs : La Vice-Présidente déléguée en charge des personnels enseignants-chercheurs (EC) participe à la mise en œuvre du projet stratégique de l'établissement en ce qui concerne l'ensemble des questions liées aux carrières des personnels relevant de ce statut.

Fonctionnement : La VPd en charge des EC travaille en proximité avec le Vice-Président aux ressources humaines avec qui elle assure la circulation des informations et l'élaboration des décisions. Elle agit en coordination avec les autres VPd RH de l'équipe présidentielle. Elle propose, si besoin, des chargés missions pour l'accompagner dans le périmètre de ses fonctions.

Elle participe activement aux initiatives et réseaux externes sur les carrières des EC, sur le site et sur le plan national.

Missions prioritaires :

- Superviser, avec la DRH, la planification et la préparation des Conseil Académique restreints aux EC en ce qui concerne toutes les opérations d'emploi et de carrière des EC. Présider, à la demande du président, les séances du CAc restreint.
- Participer, pour le CA et le CSA, à l'élaboration des cadrages et ligne de gestion des opérations de carrières des EC : recrutement, avancement, régimes indemnitaires.
- S'assurer de la transparence et l'équité de l'ensemble des dispositifs de carrière mis en œuvre.
- En lien avec les VPd à l'université inclusive et à la qualité de vie et des conditions de travail, proposer et superviser la mise en œuvre de tout dispositif en faveur des EC et du bon exercice de leurs missions de service public : formation continue, dispositifs de congés d'enseignement, de délégation, d'aménagements du travail ou autres.
- Participer à la définition des cadrages concernant les services d'enseignement des enseignants-chercheurs, les référentiels d'équivalence, les heures complémentaires.